

## **PORTANT COMPOSITION DU JURY Master Information, communication parc. Stratégies de communication des organisations - 2ème année**

### **LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE**

Vu l'Article L613-1 modifié du Code de l'Éducation,

Vu le Décret n°2024-3 du 2 janvier 2024 modifiant le décret n°2020-1527 en date du 7 décembre 2020 portant création de l'établissement public expérimental Université Clermont Auvergne (UCA),

Vu l'Arrêté du 25 avril 2002 modifié relatif au Diplôme National de Master,

Vu l'Arrêté du 22 janvier 2014 modifié fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master,

Vu les Statuts de l'UCA ;

### **ARRETÉ**

#### **Article 1**

La composition des jurys d'examen Master Information, communication parc. Stratégies de communication des organisations - 2ème année comme suit :

##### **Membres du jury**

BERNARD Agnes, Président, MAITRE DE CONFERENCES CL. NORMALE  
ROUQUETTE Sebastien, Vice-président, PROFESSEUR DES UNIVERSITES CL.EX.

##### **Semestre 1**

ZOUARI Khaled, MAITRE DE CONFERENCES CL. NORMALE  
BOISNIER Sylvie, MAITRE DE CONFERENCES H. CL.  
DUMAS Aurelia, MAITRE DE CONFERENCES CL. NORMALE  
DUCOS Gaëlle, PROFESSEUR CERTIFIE HORS CLASSE

##### **Semestre 2**

ZOUARI Khaled, MAITRE DE CONFERENCES CL. NORMALE  
BOISNIER Sylvie, MAITRE DE CONFERENCES H. CL.  
DUMAS Aurelia, MAITRE DE CONFERENCES CL. NORMALE  
DUCOS Gaëlle, PROFESSEUR CERTIFIE HORS CLASSE

#### **Article 2**

Le Directeur Général de l'UCA est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand,

Signé électroniquement par  
Mathias BERNARD



Le 4 décembre 2024